

PERSPECTIVE

Le salaire minimum

Les dispositions législatives concernant le salaire minimum s'appliquent dans toutes les provinces et dans tous les territoires dans le contexte de la législation en matière de normes d'emploi. Le salaire minimum est le taux de rémunération le plus bas qu'un employeur puisse payer aux employés visés par la

législation (voir *Source des données et définitions*). Pour évaluer les répercussions possibles d'une modification de la législation sur le salaire minimum, il est important de savoir qui travaille au salaire minimum et quels types d'emplois ces personnes occupent.

Source des données et définitions

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle menée auprès d'environ 53 000 ménages partout au Canada. Elle permet de recueillir des renseignements sur les caractéristiques démographiques et sur la population active pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus. Sont exclus les pensionnaires d'un établissement institutionnel, les personnes vivant dans les réserves indiennes et les résidents des territoires.

Chaque province et territoire fixe un salaire minimum dans sa législation en matière de normes d'emploi. L'employeur qui paie aux employés admissibles un salaire inférieur au taux fixé, peu importe le mode de calcul de la rémunération (à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à la pièce) commet une infraction. De la même manière, il est interdit aux employés d'accepter une rémunération inférieure au minimum applicable. Le taux du salaire minimum varie d'une province à l'autre, et des changements peuvent entrer en vigueur en tout temps au cours de l'année.

Les travailleurs autonomes ne sont pas visés par la législation sur le salaire minimum et ne sont donc pas inclus dans la présente analyse. Sont également exclus les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les autres exclusions et dispositions spéciales d'application varient et visent les jeunes travailleurs (Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador), les travailleurs ayant une incapacité (Alberta, Manitoba et Saskatchewan — disposition rarement utilisée), les domestiques et les aides familiaux résidant chez l'employeur (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba et Québec), les travailleurs agricoles (Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan) et les travailleurs à domicile (par exemple, les télétravailleurs et les travailleurs à la pièce dans l'industrie du

vêtement et des textiles). D'autres taux particuliers du salaire minimum se rapportent à la rémunération non horaire et au pourboire (par exemple, l'Ontario a un taux de salaire minimum spécial s'appliquant aux employés qui servent des boissons alcoolisées dans les établissements autorisés). Une description plus complète des exclusions et des taux spéciaux est présentée dans la Banque de données sur les salaires minimums de Ressources humaines et Développement social Canada (<http://srv116.services.gc.ca/wid-dimt/mwa/>).

On a calculé le nombre d'employés travaillant au salaire minimum en fonction du **salaire minimum des adultes expérimentés** applicable (également appelé le **taux général des adultes**) pour chaque province et pour chaque mois de 2008. L'estimation annuelle pour chaque province et pour le Canada est fondée sur la moyenne de ces 12 observations mensuelles.

Pour déterminer si un employé travaillait au taux général du salaire des adultes de chaque province ou à un taux inférieur, on a utilisé les gains horaires habituels selon les salaires ou traitements déclarés avant impôt et autres déductions, incluant les pourboires, commissions et primes. En principe, on aurait dû exclure les pourboires, commissions et primes de manière à cerner uniquement les travailleurs dont le salaire horaire réel de base était égal ou inférieur au taux provincial général des adultes, mais les renseignements requis pour ce faire ne sont pas recueillis. Cela se traduit par un léger biais par défaut relativement au nombre d'employés travaillant au taux général officiel des adultes établi par chaque province ou à un taux inférieur. Toutefois, on n'a utilisé aucune des exclusions et aucun des taux spéciaux du salaire minimum (comme les taux spéciaux du salaire minimum applicables aux travailleurs rémunérés au pourboire et aux jeunes travailleurs), ce qui introduit un biais par excès.

Tableau 1 L'Alberta affiche la plus faible proportion de travailleurs au salaire minimum

	Ensemble des employés	Salaire minimum		Salaire minimum général des adultes	Salaire horaire moyen	Taux de chômage	
		Total	Fréquence				
	milliers	milliers	%	\$/heure	Date	\$/heure	%
Province							
Terre-Neuve-et-Labrador	197,0	15,1	7,7	8,00	avril 2008	18,85	13,2
Ontario	5 684,9	374,3	6,6	8,75	mars 2008	22,15	6,5
Nouvelle-Écosse	396,1	25,4	6,4	8,10	mai 2008	18,12	7,7
Québec	3 339,3	195,6	5,9	8,50	mai 2008	20,03	7,2
Île-du-Prince-Édouard	60,9	3,4	5,6	8,00	octobre 2008	16,96	10,7
Manitoba	521,3	27,7	5,3	8,50	avril 2008	19,24	4,2
Canada	14 496,2	751,4	5,2	21,32	6,1
Nouveau-Brunswick	324,2	15,6	4,8	7,75	mars 2008	17,79	8,6
Saskatchewan	419,2	16,1	3,8	8,60	mai 2008	20,34	4,1
Colombie-Britannique	1 886,0	50,8	2,7	8,00	novembre 2001	21,46	4,6
Alberta	1 667,3	27,4	1,6	8,40	avril 2008	23,68	3,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

En 2008, quelque 751 400 personnes travaillaient à un taux de salaire minimum fixé par leur province ou à un taux inférieur. Cela représente 5,2 % de tous les employés au Canada, en hausse par rapport aux 5,0 % enregistré en 2007. Le salaire minimum variait entre 7,75 \$ l'heure au Nouveau-Brunswick et 8,75 \$ l'heure en Ontario. Terre-Neuve-et-Labrador affichait la plus forte proportion d'employés (7,7 %) travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur. L'Alberta présentait toujours de loin la plus faible proportion d'employés travaillant au salaire minimum ou à un

salaire inférieur (1,6 %). L'Alberta a aussi enregistré les salaires horaires moyens les plus élevés, soit 23,68 \$ l'heure, devant l'Ontario, où les salaires horaires moyens s'élevaient à 22,15 \$. Son taux de chômage aussi était de loin le plus bas au pays (3,6 %). À l'opposé, Terre-Neuve-et-Labrador avait l'un des salaires horaires moyens les plus bas, à 18,85 \$ l'heure (seuls la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont affiché des moyennes plus basses), et de loin le taux de chômage le plus élevé (13,2 %).

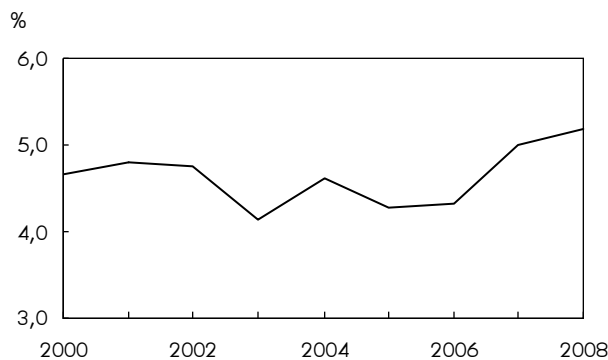
Toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, ont accru leurs taux de salaire minimum en 2008. La proportion de travailleurs au salaire minimum a augmenté dans six provinces, à savoir Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, tandis qu'il a diminué dans quatre provinces, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Tableau 2 Répartition des employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur selon la province

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Canada	4,7	4,8	4,8	4,1	4,6	4,3	4,3	5,0	5,2
Terre-Neuve-et-Labrador	8,7	5,7	7,4	8,4	6,5	6,1	7,6	7,4	7,7
Île-du-Prince-Édouard	3,7	3,2	4,4	4,0	4,4	5,1	4,7	6,9	5,6
Nouvelle-Écosse	4,9	4,1	4,6	5,9	5,6	5,1	5,9	6,2	6,4
Nouveau-Brunswick	6,0	4,2	4,2	4,1	2,5	3,1	4,1	5,6	4,8
Québec	5,4	7,0	6,1	5,1	4,4	4,6	4,2	5,4	5,9
Ontario	4,6	4,1	3,9	3,5	5,3	4,3	4,7	6,3	6,6
Manitoba	5,1	4,5	4,8	4,5	4,9	4,9	4,8	5,5	5,3
Saskatchewan	5,9	4,4	4,8	5,0	3,3	3,9	5,4	3,2	3,8
Alberta	2,0	1,5	1,1	1,1	0,9	1,3	1,7	1,0	1,6
Colombie-Britannique	4,5	6,0	7,7	5,6	6,2	5,6	4,6	3,4	2,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Graphique La proportion d'employés touchant le salaire minimum ou moins a augmenté pour la deuxième année consécutive



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

La proportion d'employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur a augmenté pour une deuxième année consécutive en 2008. La hausse de 2007 à 2008 est cependant moins importante (0,2 point de pourcentage) que celle de 2006 à 2007 (0,7 point de pourcentage).

Tableau 3 La plupart des travailleurs au salaire minimum sont des femmes et des jeunes

	Ensemble des employés milliers	Salaire minimum	
		Total milliers	Fréquence %
Les deux sexes			
15 et plus	14 496,2	751,4	5,2
15 à 24	2 522,1	476,2	18,9
15 à 19	992,7	345,4	34,8
20 à 24	1 529,5	130,7	8,5
25 et plus	11 974,1	275,2	2,3
25 à 34	3 275,2	73,2	2,2
35 à 44	3 334,8	68,0	2,0
45 à 54	3 439,9	76,8	2,2
55 et plus	1 924,3	57,3	3,0
Hommes			
15 et plus	7 301,6	299,9	4,1
15 à 24	1 262,5	205,0	16,2
15 à 19	485,2	150,3	31,0
20 à 24	777,3	54,7	7,0
25 et plus	6 039,0	94,9	1,6
25 à 34	1 695,4	29,8	1,8
35 à 44	1 692,5	21,5	1,3
45 à 54	1 685,8	22,0	1,3
55 et plus	965,3	21,6	2,2
Femmes			
15 et plus	7 194,6	451,5	6,3
15 à 24	1 259,6	271,2	21,5
15 à 19	507,4	195,1	38,4
20 à 24	752,1	76,1	10,1
25 et plus	5 935,1	180,3	3,0
25 à 34	1 579,7	43,4	2,7
35 à 44	1 642,3	46,5	2,8
45 à 54	1 754,1	54,8	3,1
55 et plus	959,0	35,6	3,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

Les femmes représentaient 60 % des travailleurs au salaire minimum, alors qu'elles formaient un peu moins de la moitié des employés. Cela s'est traduit par une proportion plus élevée de femmes travaillant au salaire minimum, soit près d'une femme sur 16 comparativement à près d'un homme sur 25. Cette surreprésentation des femmes est observée pour tous les groupes d'âges.

Près de 35% des adolescents âgés de 15 à 19 ans travaillaient au salaire minimum. Historiquement, c'est ce groupe d'âge qui compte, et de loin, la plus grande proportion de travailleurs au salaire minimum. En effet, près de la moitié de tous les travailleurs au salaire minimum étaient des adolescents. Par ailleurs, 17 % des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de 20 à 24 ans. Au total, plus de 60 % des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de moins de 25 ans, alors que ce groupe d'âge ne représentait que 17 % de l'ensemble des employés. Le taux de fréquence du travail au salaire minimum pour ce groupe d'âge est ainsi huit fois supérieur à celui des travailleurs âgés de 25 ans et plus, soit 18,9 % contre 2,3 % respectivement. Un très grand nombre de ces jeunes employés au salaire minimum fréquentent l'école à temps plein ou à temps partiel.

Une proportion appréciable (29 %) des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de 25 à 54 ans. Comme pour les autres groupes d'âge, ce groupe était composé en majorité de femmes. Pour ces personnes qui appartiennent au principal groupe d'âge actif et qui sont au sommet de leur courbe de rémunération, le travail au salaire minimum ne constitue vraisemblablement pas une étape transitoire.

La fréquence du travail au salaire minimum diminue fortement avec l'âge avant d'augmenter légèrement chez les travailleurs de 55 ans et plus. Ce constat peut être dû au fait que plusieurs personnes âgées qui travaillent ont tendance à se concentrer dans certaines professions peu rémunérées : vendeurs et commis-vendeurs dans le commerce de détail, commis de bureau généraux, concierges et concierges d'immeubles, gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents, et préposés au nettoyage chargés de travaux légers.

Les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires étaient cinq fois plus susceptibles de travailler au salaire minimum ou à un salaire inférieur que celles ayant fait au moins des études postsecondaires partielles, soit 1 sur 6, contre 1 sur 33. Quatre travailleurs au salaire minimum sur 10 n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, contre 1 sur 8 pour l'ensemble des employés. Cela va de pair avec les taux élevés de travail au salaire minimum chez les jeunes, dont bon nombre n'ont pas encore terminé leurs études.

Tableau 4 L'éducation : un facteur déterminant

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Scolarité	14 496,2	751,4	5,2
Moins que des études secondaires	1 818,7	294,0	16,2
Moins qu'une 9 ^{ème} année	312,7	37,2	11,9
Études secondaires partielles	1 506,0	256,9	17,1
Certificat d'études secondaires	2 906,3	163,2	5,6
Au moins des études postsecondaires partielles	9 771,2	294,2	3,0
Études postsecondaires partielles	1 299,5	107,8	8,3
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	4 706,3	110,8	2,4
Grade universitaire	3 765,3	75,6	2,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

Tableau 5 OÙ travaillent-ils?

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Secteur	14 496,2	751,4	5,2
Biens	3 296,3	56,9	1,7
Agriculture	123,5	14,5	11,8
Foresterie, pêche, extraction minière, pétrole et gaz	291,9	4,1	1,4
Services publics	151,6	F	F
Construction	859,9	11,1	1,3
Fabrication	1 869,4	26,3	1,4
Services	11 199,9	694,6	6,2
Commerce	2 388,7	258,0	10,8
Transport et entreposage	711,0	14,8	2,1
Finance, assurances, immobilier et location	896,6	19,8	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	801,8	11,5	1,4
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	520,5	28,9	5,6
Enseignement	1 140,9	24,5	2,1
Soins de santé et assistance sociale	1 669,7	31,3	1,9
Information, culture, art et loisirs	635,6	41,3	6,5
Hébergement et restauration	983,4	212,1	21,6
Administrations publiques	925,7	11,3	1,2
Autres	525,9	41,0	7,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

Le travail au salaire minimum est concentré dans le secteur des services. L'hébergement et les services de restauration affichaient de loin la plus forte fréquence à ce chapitre, plus d'un travailleur sur 5 occupant un emploi au salaire minimum ou à un salaire inférieur. Le secteur du commerce présentait aussi des taux élevés, soit 1 travailleur sur 9. Ces secteurs

se caractérisent par une forte concentration de jeunes et de travailleurs à temps partiel, qui ont moins d'expérience de travail et des liens moins étroits avec le marché du travail. Souvent, les emplois dans ces secteurs ne nécessitent pas de compétences spécialisées ni d'études postsecondaires, et ils présentent de faibles niveaux de syndicalisation. De nombreux emplois sont à temps partiel, ce qui semble favoriser une présence plus grande des femmes et des jeunes.

Le secteur agricole continue d'afficher une proportion élevée de travailleurs au salaire minimum, soit plus d'un sur 8. La main-d'œuvre agricole n'a jamais été soumise aux dispositions sur le salaire minimum. Il arrive souvent que les travailleurs de ce secteur ne soient pas syndiqués, mais leur faible rémunération peut être compensée par des avantages à caractère non salarial, comme la chambre et la pension gratuites.

Les secteurs fortement syndiqués comme la construction, les administrations publiques et la fabrication comptaient parmi ceux affichant les plus faibles pourcentages de travailleurs au salaire minimum.

Tableau 6 Fréquence élevée de l'emploi à temps partiel

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Les deux sexes	14 496,2	751,4	5,2
Hommes	7 301,6	299,9	4,1
Femmes	7 194,6	451,5	6,3
Temps plein	11 910,6	306,5	2,6
Hommes	6 511,9	132,4	2,0
Femmes	5 398,7	174,1	3,2
Temps partiel	2 585,6	445,0	17,2
Hommes	789,7	167,5	21,2
Femmes	1 795,9	277,4	15,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

Le taux de travail au salaire minimum était presque sept fois plus élevé chez les travailleurs à temps partiel que chez les travailleurs à temps plein (17,2 % contre 2,6 %). En fait, presque 60 % des travailleurs au salaire minimum occupaient un emploi à temps partiel, comparativement à moins de 20 % pour l'ensemble des employés.

Plus de la moitié des travailleurs au salaire minimum occupaient leur emploi actuel depuis un an ou moins, comparativement à moins d'un quart dans le cas de l'ensemble des employés. La fréquence la plus élevée de travail au salaire minimum était observée chez les travailleurs occupant leur emploi depuis trois mois ou moins (1 sur 7), et la plus faible, parmi ceux occupant leur emploi depuis plus de cinq ans (1 sur 71).

Quatre travailleurs au salaire minimum sur 10 travaillaient dans de grandes entreprises (plus de 500 employés), et 32 %, dans de petites entreprises (moins de 20 employés). La fréquence du travail au salaire minimum était plus élevée dans les petites entreprises, soit plus du double de celle observée dans les grandes entreprises. Très peu de travailleurs au salaire minimum (9 %) étaient membres d'un syndicat ou assujettis à une convention collective, comparativement à près du tiers de l'ensemble des employés. Seulement 2 % des employés syndiqués travaillaient au salaire minimum ou à un salaire

Tableau 7 La plupart des emplois au salaire minimum sont à court terme, rarement syndiqués, et sont présents dans les grandes et les petites entreprises

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Durée de l'occupation de l'emploi	14 496,2	751,4	5,2
1 à 3 mois	1 140,9	154,7	13,6
4 à 6 mois	978,4	116,5	11,9
7 à 12 mois	1 351,1	138,9	10,3
13 à 60 mois	4 639,9	250,3	5,4
61 mois et plus	6 385,9	91,1	1,4
Taille de l'entreprise	14 496,2	751,4	5,2
Moins de 20 employés	2 806,9	243,2	8,7
20 à 99 employés	2 321,1	116,3	5,0
100 à 500 employés	2 061,1	77,2	3,7
Plus de 500 employés	7 307,0	314,8	4,3
Affiliation syndicale	14 496,2	751,4	5,2
Syndiqué ou assujetti à une convention collective	4 527,0	69,1	1,5
Non syndiqué et non assujetti à une convention collective	9 969,2	682,3	6,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

inférieur, contre 7 % des travailleurs non syndiqués. Le grand nombre de travailleurs à temps partiel, d'étudiants et d'autres jeunes travaillant au salaire minimum, conjugué à leur présence appréciable dans les petites entreprises, tend à restreindre la capacité d'organisation de ces travailleurs et donc à rendre la syndicalisation plus difficile.

Tableau 8 La plupart des travailleurs au salaire minimum ne vivent pas en couple

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Vivant en couple	8 341,2	183,8	2,2
Conjoint inoccupé	1 553,9	42,9	2,8
Conjoint en chômage	287,9	9,2	3,2
Conjoint inactif	1 266,0	33,7	2,7
Moins de 55 ans	771,9	19,8	2,6
55 ans et plus	494,1	13,9	2,8
Conjoint occupé	6 787,3	140,9	2,1
Gagnant le salaire minimum ou moins	115,9	10,8	9,3
Gagnant plus que le salaire minimum	5 715,7	105,2	1,8
Travailleur autonome	955,7	25,0	2,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2008.

La grande majorité des travailleurs au salaire minimum vivaient chez leurs parents, seuls ou étaient chef de famille sans conjoint. En effet, seulement le quart des travailleurs au salaire minimum vivaient en couple. Par contre, plus de 75 % avaient un conjoint qui occupait un emploi rapportant plus que le salaire minimum.

Perspective

Pour plus de renseignements, on peut joindre Philippe Gougeon, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, au (613) 951-6546 ou à perspective@statcan.gc.ca.